

# Vos Investissements



juin 2015

ACTUA

Nouveaux noms dans  
la gamme des assurances  
placements !

COACHING

Comment investir  
pour un enfant  
mineur ?



FOCUS



La qualité paie,  
même en bourse

# Votre portefeuille d'investissements est-il prêt pour les vacances ?

Chère lectrice, cher lecteur,

À l'approche de l'été, il est grand temps de préparer des vacances bien méritées !

Nous lisons des guides de voyage, réservons un hôtel et sélectionnons peut-être déjà de petits restos sympas. Si nous partons en voiture, nous contrôlons la pression des pneus, la roue de secours... Et nous ne perdons pas de vue les équipements pour les enfants (piscine !). Bref, une bonne préparation pour pouvoir profiter pleinement de vacances sans souci.

Mais n'est-ce pas aussi le moment idéal pour un check-up de vos finances ? Il est peut-être préférable de ne pas laisser dormir les intérêts perçus, les dividendes ou le pécule de vacances sur votre compte à vue ou d'épargne. Étant donné la faiblesse actuelle des taux, mieux vaut chercher une autre destination. Et pourquoi pas les actions européennes de qualité ? Vous en saurez davantage en pages 10 et 11.

De même, les investissements de vos enfants ou petits-enfants méritent un examen critique. Saviez-vous qu'il existe des solutions pour investir régulièrement de petits montants tout en gardant totalement le contrôle ? Nous vous donnons de plus amples informations aux pages 6 et 7.

Votre portefeuille d'investissements a besoin d'un suivi régulier et, pour ce faire, vous pouvez toujours compter sur les guides expérimentés de votre agence. Je vous souhaite d'ores et déjà bonne lecture et d'excellentes vacances.



**François Groessens,**  
Senior Advisor Investment  
Strategy

## SOMMAIRE

03

Nouveaux noms  
dans la gamme  
des assurances  
placements !

08

Questions de  
nos lecteurs

04

Nos 10  
prévisions pour  
2015 : le point à  
mi-parcours !

10

La qualité paie,  
même en bourse

06

Comment  
investir pour  
un enfant  
mineur ?

**Ont collaboré à ce numéro** : Jan Vergote, Isabelle Bohets, Patrick Vandenhaute, Bernard Bemelmans, François Groessens, Guy Vanroten, Alex Clinckx, Els Vander Straeten, Jean-Paul Dirick et Sabine Everaert.

**Éditeur responsable** : Belfius Banque SA, boulevard Pachéco 44, 1000 Bruxelles - Tél. : 02 222 11 11 - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BIC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185 - FSMA n° 019649 A. Conditions en vigueur au 01-06-2015. Ce document est une communication marketing et ne peut être considéré comme un conseil en investissement.

**Concept & mise en page** : [www.chriscom.be](http://www.chriscom.be)

# Nouveaux noms dans la gamme des assurances placements !

Par le biais des assurances placements, Belfius proposait déjà une sélection de fonds de différents gestionnaires, réalisant de bonnes performances. Depuis début mai, cette sélection s'est enrichie d'un fonds obligataire mondial de Franklin Templeton, d'un fonds d'actions européennes d'Invesco et de deux fonds mixtes flexibles de Flossbach von Storch et d'Ethenea. Quatre gestionnaires de renommée internationale, qui ne vous sont probablement pas inconnus. L'occasion pour nous de mettre ces gestionnaires de fonds à l'honneur !

## Franklin Templeton

Franklin Templeton est un leader mondial de la gestion d'actifs et compte des clients dans plus de 150 pays. En regroupant diverses équipes d'investissement de classe mondiale, Franklin Templeton a développé une expertise dans des styles et classes d'actifs variés. Chaque secteur est suivi par une équipe qualifiée et, grâce à la présence d'équipes locales dans de nombreux pays, leur regard sur le monde est très pointu. Depuis la création de la société en 1947, la gestion des risques a toujours été une composante essentielle de leur philosophie d'investissement. Les gestionnaires de portefeuille de Franklin Templeton analysent tout autant les risques que le potentiel de rendement.

## Invesco

Invesco est l'un des gestionnaires d'actifs mondiaux les plus en vue, dont l'objectif est de réaliser d'excellentes prestations des fonds dans une large gamme de produits d'investissement. Le gestionnaire emploie plus de 6 000 personnes, dont 740 experts en investissements, dans 55 bureaux à travers le monde. Invesco combine dès lors le meilleur des deux mondes : des équipes locales solides, ainsi que l'expertise et les connaissances globales d'un réseau mondial. Grâce à leur ancrage local, les spécialistes ont toujours directement accès aux informations sur les mouvements politiques, culturels et économiques du marché.

## Flossbach von Storch

Il s'agit peut-être du nom le moins connu de la liste, mais la qualité n'en est pas moins au rendez-vous. La société a été fondée en 1998 par Bert Flossbach et Kurt von Storch. Le gestionnaire d'actifs allemand base toutes les décisions d'investissement sur sa propre vision du monde, qui tient surtout compte des liens entre les paramètres économiques, politiques et démographiques. Les spécialistes de marché détectent des thèmes d'investissement importants et les traduisent de manière cohérente en opportunités d'investissement. Dans ce cadre, toutes les opportunités détectées sont toujours comparées aux cinq principes de base : la diversification, la qualité, la flexibilité, la solvabilité et la valorisation.

## Ethenea

Ce gestionnaire d'actifs luxembourgeois est implanté en France, en Allemagne, en Italie, en Suisse ainsi qu'en Autriche et peut compter sur une équipe affichant de nombreuses années d'expérience dans le secteur financier. Avec sa gamme de fonds mixtes gérés activement, il vise surtout les investisseurs privilégiant la stabilité, le maintien de la valeur et la liquidité et souhaitant obtenir un rendement correct. Il prône l'intégrité, la prévoyance, la durabilité et la responsabilité. Les gestionnaires investissent d'ailleurs leur propre capital dans les fonds et travaillent donc en partie avec leurs propres deniers.

### AVANTAGES DES INVESTISSEMENTS DANS DES FONDS DE GESTIONNAIRES RENOMMÉS PAR LE BIAIS D'UNE ASSURANCE PLACEMENT CHEZ BELFIUS

- Vous pouvez déjà investir des petits montants ainsi que des montants fixes réguliers par le biais d'un plan d'épargne.
- Vous pouvez limiter automatiquement vos pertes éventuelles ou mettre à l'abri vos bénéfices éventuels en ajoutant respectivement un stop-loss ou un lock-win.
- En fonction de votre appétit pour le risque, vous pouvez constituer un portefeuille bien diversifié qui, selon les spécialistes en investissement de Belfius, donne les meilleures perspectives de rendement appréciable.
- Vous pouvez « rééquilibrer » automatiquement votre portefeuille deux fois par an : le poids de chaque fonds sous-jacent est de nouveau aligné sur votre stratégie d'investissement initiale.
- En vertu de la réglementation fiscale actuellement en vigueur, vous ne payez pas de précompte mobilier en cas de rachat de votre contrat de la branche 23.
- En outre, vous pouvez retirer périodiquement de l'argent sans précompte mobilier et sans frais; une formule intéressante pour les investisseurs qui, compte tenu de la faiblesse actuelle des taux, veulent cependant profiter d'un revenu périodique confortable.
- Une assurance placement est idéale dans le cadre d'une planification successorale. En tant que preneur d'assurance, c'est vous qui décidez. Vous avez en effet tous les droits sur le contrat. Vous pouvez, par exemple, le racheter, vous déterminez la stratégie d'investissement, etc. Et si l'assuré décède pendant la durée du contrat, la valeur du contrat est payée à la (aux) personne(s) que vous avez désignée(s) comme bénéficiaire(s). C'est ainsi que vous pouvez déjà, par exemple, associer vos petits-enfants à la planification successorale.
- En outre, vous ne payerez pas de frais d'entrée sur les versements effectués jusqu'au 31-07-2015 pour les versions dynamiques ! (Belfius Banque peut mettre prématurément fin à cette action).



Vous souhaitez obtenir de plus amples informations à propos de nos assurances placements ? N'hésitez pas à contacter le conseiller financier de votre agence !



Vous souhaitez plus d'informations sur la politique d'investissement et la composition des fonds sélectionnés ? Lisez le Flash qui paraîtra prochainement et qui sera entièrement consacré à ces quatre nouveautés de notre gamme !

# Nos 10 prévisions pour 2015 : le point à mi-parcours !

Nous voici presque arrivés au terme du premier semestre. Dans notre numéro de janvier, nous avons fait 10 prévisions pour 2015. Il est donc temps de faire un bilan intermédiaire. Maintenons-nous nos prévisions ou devons-nous les ajuster ?

## 1. En 2015, le prix du pétrole oscillera entre 60 et 80 dollars le baril.

Si la chute des prix pétroliers fut « la » surprise de 2014, leur remontée est l'une des surprises de 2015. Mi-janvier, un baril de Brent se négociait encore USD 46,5 à peine. Aujourd'hui, il est à USD 65. La forte hausse du billet vert a fait grimper le prix en euro de pas moins de 50 %.

La hausse du prix du pétrole s'explique par l'accroissement de la demande et la spéculation quant à une forte diminution de l'offre aux États-Unis. L'instabilité géopolitique accrue en Lybie (riche en pétrole) et au Yémen (position stratégique) a affecté les marchés pétroliers.

Nous maintenons notre prévision, même s'il est probable que le maximum de la fourchette prévue ne soit pas atteint – surtout si la communauté internationale parvient à se mettre d'accord avec l'Iran sur son programme nucléaire. Dans ce cas, les sanctions sur l'Iran seraient levées et le pays pourrait à nouveau exporter du pétrole.

Net redressement du prix du pétrole en 2015



## 2. Choisir un compte d'épargne, c'est perdre de l'argent en 2015 aussi. Diversification entre obligations et actions reste le mot d'ordre.

Le taux offert sur les comptes d'épargne en 2015 n'augmentera pas, nous en restons convaincus. Depuis le début de cette année, l'investisseur ayant placé environ la moitié de son argent en actions et l'autre moitié en obligations a déjà obtenu un rendement de quelque 7 %. Pas étonnant que nos clients choisissent surtout les fonds mixtes !

## 3. Le taux à 10 ans restera extrêmement bas.

Bien que nous nous attendions à une baisse des taux à long terme au premier semestre, l'ampleur du mouvement a malgré tout surpris. Le programme d'achat de la Banque centrale européenne (BCE) a poussé les taux obligataires européens à des niveaux historiquement bas. Ainsi, le taux belge à 10 ans est passé de 0,83 % début 2015 à 0,33 % mi-avril.

Fin avril, la tendance baissière s'est brusquement arrêtée suite à la publication des chiffres de l'inflation en Allemagne où celle-ci a soudainement grimpé à 0,3 %. Dans l'ensemble de la zone euro, l'inflation était aussi positive pour la première fois depuis 4 mois. La remontée des prix pétroliers et l'affaiblissement de l'euro n'y sont certainement pas

étrangers. La BCE peut donc être satisfaite : grâce à son programme d'achat, elle vise à relancer l'économie et l'inflation (près de 2 %). Les signes d'un redressement de l'économie en zone euro sont de plus en plus clairs :

- les exportations sont en hausse grâce à la faiblesse de la devise européenne. Non seulement l'Allemagne, mais aussi l'Espagne et l'Italie par exemple, voient leurs exportations repartir à la hausse.
- certaines prévisions de croissance sont également revues à la hausse pour 2015. Berlin prévoit désormais une croissance de 1,8 % au lieu de 1,5 % grâce à l'augmentation des exportations, à l'amélioration des ventes au détail et au redressement du marché de l'emploi. En Espagne aussi, les autorités ont porté à 2,9 %, au lieu de 2,4 %, les prévisions de croissance pour 2015.
- les conditions de crédit aux entreprises et aux ménages se sont assouplies en zone euro et le nombre de crédits octroyés est en augmentation. C'est l'une des conclusions du rapport trimestriel *Bank Lending Survey* de la BCE, à la suite d'un sondage sur l'octroi de crédit auprès de 142 banques de la zone euro.

Les prévisions plus positives concernant la croissance et l'inflation nous incitent à maintenir notre position selon laquelle une hausse des taux dans la zone euro d'ici fin 2015 reste tout à fait possible. Nos prévisions de relèvement du taux belge à 10 ans de 1,20 à 1,35 % fin 2015 sont peut-être un peu trop élevées. Comme la BCE continuera certainement son programme d'achat d'obligations jusqu'en septembre 2016, une forte hausse des taux paraît peu probable.

L'investisseur en obligations qui choisit des **obligations souveraines de pays développés** en 2015 doit sans doute s'attendre à un rendement négatif. Nous ne sommes **pas acheteurs** de ce type d'obligations.

Le taux belge à 10 ans augmentera sans doute légèrement en 2015, de 1,20 à 1,35 %



## 4. Les actions démarrent 2015 en pole position et restent incontournables pour l'investisseur qui vise le long terme.

Ce sont surtout les Bourses européennes qui mènent la danse, avec une hausse de pas moins de 17 % de l'indice des actions européennes (Stoxx 600) depuis le début de l'année. L'indice américain S&P 500 n'a dû se contenter que d'une hausse de 2,7 %. Malgré ce rattrapage, nous continuons à **préférer les actions européennes aux américaines**.

L'amélioration des résultats des entreprises se poursuit. Plus de 60 % des entreprises du Stoxx 600 ayant déjà publié leurs résultats ont réalisé un chiffre d'affaires supérieur aux prévisions. 57 % ont réservé une surprise positive au niveau des bénéfices. L'on s'attend à ce qu'une nouvelle amélioration des bénéfices des entreprises européennes apporte un soutien accru aux Bourses.

**L'Asie** peut encore réserver de belles surprises. En tant qu'importateur de pétrole, la région profite en effet des prix bas du pétrole et, grâce aux cours de change favorables, l'Asie demeure compétitive sur les marchés mondiaux. Les actions chinoises locales sont bien parties pour terminer l'année dans le top du classement des bourses qui auront le plus monté en 2015. Tant que la Banque centrale chinoise continue de mener une politique monétaire conciliante, nous restons acquéreurs d'actions chinoises.

La **Bourse japonaise** réalisera encore de très belles performances en 2015. Depuis le début de l'année, le Nikkei a grimpé de 12,5 %. La baisse de l'euro face au yen propulse même le rendement à 24 %. Nous restons donc **toujours acheteurs**.

## 5. Nous misons sur les actions cycliques et plus précisément, sur les entreprises technologiques et industrielles.

Les actions technologiques ont réalisé un excellent premier semestre. En mai, nous avons conseillé de « conserver » plutôt que « d'acheter ». Les résultats des entreprises informatiques américaines souffrent en effet d'un dollar fort. Les attentes concernant la croissance des bénéfices sont en outre assez élevées, et les désillusions risquent d'être d'autant plus grandes. Pour l'industrie, nous avons abaissé notre conseil à « vendre », car nous pensons que le secteur est déjà cher.

Nous restons positifs sur le secteur pharma-bio. La saison des résultats a été plutôt positive pour les soins de santé et les entreprises pharmaceutiques américaines semblent mieux maîtriser le handicap d'un dollar fort que celles des autres secteurs. Les actions biotechnologiques sont plus volatiles, ce qui nous conduit à ne les acheter qu'avec une protection *Lock*<sup>1</sup>.

## 6. Le yen continuera à se déprécier et le dollar américain à s'apprécier.

Depuis octobre 2012, le yen japonais a perdu 35 % face au dollar. Contre toute attente, le yen ne s'est pas déprécié beaucoup plus depuis le début de l'année 2015. Par rapport à l'euro, il a même progressé de 7 %. La monnaie européenne a fortement reculé par rapport à presque toutes les devises. Depuis avril, la tendance s'est quelque peu inversée et l'euro s'est surtout apprécié face au dollar. Les chiffres économiques moins favorables en provenance d'Outre-Atlantique et l'amélioration de l'économie en zone euro expliquent ce renversement de tendance. Il n'empêche que l'euro restera faible au cours des prochains mois en raison de la divergence de politique monétaire : les États-Unis programment déjà une première hausse des taux tandis que ce point n'est pas à l'ordre du jour dans la zone euro. D'ici fin 2015, la parité de '1 euro = 1 dollar' pourrait devenir réalité.

## 7. Le moteur des pays émergents a des ratés. Progression de 7 % de l'économie chinoise en 2015.

Nous maintenons nos prévisions : les pays émergents doivent s'apprêter à vivre des temps difficiles. Les prix des matières premières sont en berne, le moteur chinois s'essouffle, le Brésil est englué dans le scandale de corruption de Petrobras et l'économie du pays est en récession, l'économie russe impose... Malgré cela, les pays émergents méritent



d'être présents dans votre portefeuille d'investissement. Au cours des dix dernières années, ils se sont renforcés grâce à l'amélioration de leurs fondamentaux économiques (meilleures perspectives de croissance que celles des pays occidentaux, diminution de l'endettement, importantes réserves en devises) et peuvent donc mieux résister aux chocs extérieurs.

## 8. Les obligations high yield offrent toujours de la performance. Nous préférons les européennes.

Les agences de notation octroient aux obligations high yield un moins bon score qu'aux obligations Investment Grade (solvable). Le risque de défaut est supérieur à celui d'une entreprise offrant une meilleure solvabilité. Les entreprises high yield européennes continuent d'offrir un taux supérieur d'environ 4 %. Nous restons acheteurs de ce type d'obligations, mais essentiellement avec une protection *Lock*<sup>1</sup>.

## 9. Tout ce qui brille n'est pas or. Nous n'avons pas de métal jaune dans nos portefeuilles.

Nous maintenons notre vision. Cette année, le cours de l'or demeure inchangé en USD. Grâce à l'appréciation du dollar, exprimé en euro, l'or a progressé d'environ 10 %.

## 10. Les prix des logements commenceront à baisser en 2015. Diversifiez bien vos investissements immobiliers.

La baisse des prix n'est pas encore amorcée en Flandre, en raison de la chute spectaculaire des taux hypothécaires. Pour l'ensemble du pays, les prix tant des maisons que des appartements sont en moyenne de 0,3 % supérieurs à ceux de l'an dernier. De futures hausses des taux ou d'éventuels changements du régime fiscal pourraient impacter négativement les prix de l'immobilier. Nous maintenons donc notre vision.

1. Pour en savoir davantage sur la protection *Lock*, reportez-vous aux pages 8 et 9.

# Comment investir pour un enfant mineur ?

À la naissance de votre enfant, vous avez ouvert un compte d'épargne sur lequel vous avez versé ses étrennes, ainsi que les petites sommes reçues à d'autres occasions. Peut-être même versez-vous chaque mois un montant fixe sur son compte. Or, de nos jours, le rendement d'un compte d'épargne est faible, et beaucoup de parents se demandent si investir dans un fonds de placement ne constituerait pas une alternative plus favorable. Mais est-ce autorisé par la loi ?

La loi stipule que les parents doivent gérer l'argent de leurs enfants mineurs en bon père de famille. Tout acte d'aliénation, comme par exemple une vente, requiert l'autorisation du juge de paix. Mais qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

## Compte d'épargne au nom de votre enfant

Pouvez-vous retirer de l'argent du compte de votre enfant sans l'autorisation du juge de paix ? Oui, c'est tout à fait possible. Selon la jurisprudence, un retrait d'argent par les parents ne constitue pas une aliénation, mais seulement la conversion de monnaie « scripturale » en argent « liquide ». Bien entendu, les parents ont aussi la responsabilité d'utiliser cet argent dans l'intérêt de l'enfant.

## Dossier-titres au nom de votre enfant

Si vous souhaitez vendre des titres (par ex. fonds de placement, actions) appartenant à vos enfants, cette opération constitue une aliénation, qui requiert toujours l'intervention d'un juge de paix. Par conséquent, si vous achetez des fonds de placement et si vous les placez dans le dossier-titres de vos enfants mineurs, vous ne pourrez plus les vendre sans l'autorisation du juge de paix. Même si vous avez l'intention d'utiliser le produit de la vente pour acquérir d'autres fonds pour votre enfant. À l'échéance, les fonds seront versés sur un compte d'épargne ou un compte à vue ouvert au nom du mineur concerné.

## Flex Invest Plan au nom de votre enfant

Vous investissez régulièrement de petits montants pour votre enfant dans des fonds de placement, via Flex Invest Plan. Si les fonds de placement sont inscrits dans le dossier-titres de votre enfant, les règles énoncées précédemment s'appliquent. Vous ne pourrez donc pas vendre

les fonds sans l'autorisation du juge de paix. Mais vous pouvez décider d'adapter le Flex Invest Plan (montant, fréquence, sélection des fonds) ou de clôturer le plan.

## Quels sont les investissements possibles pour un enfant mineur ?

Le législateur ne prévoit aucune restriction en ce qui concerne les produits d'investissement pouvant être achetés pour un mineur, mais il stipule que vous devez gérer les avoirs de votre enfant mineur en bon père de famille. Par mesure de précaution, Belfius attribue par défaut aux enfants mineurs une stratégie d'investisseur défensive. C'est-à-dire qu'on ne peut investir qu'à concurrence de max. 15 % dans des produits dynamiques sans aucune forme de protection du capital. En tant que parent, vous pouvez toutefois déroger à cette stratégie.

## Un mineur peut-il investir lui-même ?

Au regard de la loi, un mineur n'a pas la capacité juridique. Il ne peut donc pas gérer lui-même son patrimoine. Un mineur ne peut pas ouvrir un dossier-titres, et il ne peut pas non plus acheter ou vendre des actions ou des fonds de placement. Cette règle ne connaît qu'une exception, d'une portée limitée : votre enfant peut ouvrir lui-même un compte d'épargne sur lequel il peut verser de l'argent. À l'âge de seize ans, il peut retirer de ce compte d'épargne un montant de maximum 125 euros par mois sans votre autorisation.

Dès que votre enfant atteint l'âge de dix-huit ans, il peut vous demander des comptes au sujet de la gestion de son patrimoine. Au sens strict, votre enfant devenu majeur pourrait aller trouver le juge de paix s'il constate qu'une grande partie de son capital a fondu. En cas de mauvaise gestion, vous risquez de devoir payer pour ce dommage. Ce n'est pas un scénario courant, mais cela montre bien que le fait d'investir des fonds au nom de votre enfant peut comporter des pièges.

## Conserver sa liberté d'action

Dès lors, comment faire fructifier l'épargne de vos enfants sans tomber dans les pièges évoqués précédemment ? Si, en tant que parent, vous souhaitez acquérir des fonds de placement ou des actions pour vos enfants, mieux vaut le faire avec vos propres deniers, et conserver ces titres dans un dossier-titres ouvert à votre propre nom. Dès que votre enfant atteindra l'âge de la majorité, vous pourrez transférer les titres en question dans le dossier-titres de votre enfant. Vous conservez ainsi toute liberté d'action.

## Épargner sans risque, ou plutôt investir quand même activement pour ses enfants ?

Les jeunes enfants ont un horizon d'investissement qui est long. Dans ce cas, les spécialistes optent pour des actions. Sur le plan émotionnel, c'est souvent plus difficile, car nous avons encore tous en mémoire





les années noires (2000 et 2008). À tort. En effet, si à court terme les actions sont plus volatiles, à long terme par contre, elles peuvent générer un meilleur rendement, en moyenne. Actuellement, les taux en compte d'épargne sont historiquement bas : il peut donc s'avérer intéressant de rechercher des alternatives plus risquées. Nous sommes d'avis que des fonds diversifiés, investissant tant en actions qu'en obligations, constituent la solution la plus appropriée.

## Puis-je investir de petits montants ?

Vous souhaitez constituer un capital appréciable pour vos enfants ? Dans ce cas, mieux vaut investir régulièrement de petits montants. Dans le plan d'investissement de Belfius, c'est déjà possible à partir de 25 euros par mois. Vous investissez ainsi régulièrement dans des fonds, à votre propre rythme, un montant qui correspond à l'effort financier qui vous convient. En investissant de manière échelonnée dans le temps, vous lissez également les risques, car vous investissez tant en période de pic qu'en période creuse. Vous pouvez souscrire un plan par enfant. Pour chaque plan d'investissement, ouvrez un dossier-titres à votre propre nom : ainsi, vous restez libre d'effectuer par la suite toutes les transactions que vous souhaitez.

## Un exemple est beaucoup plus parlant ...<sup>1</sup>

Ma fille est née au printemps 1999. Le 30 septembre 1999, j'ai souscrit un plan d'investissement et j'ai décidé d'y verser 50 euros chaque mois. J'ai opté pour un fonds de placement mixte, qui investit à raison de 70 % en actions, et de 30 % en obligations. Mon timing n'avait pas l'air parfait, car les premières années ont coïncidé avec une période difficile pour le fonds. En 2000, la bulle technologique a éclaté, et les bourses ont enregistré une forte chute. Ce n'est qu'à partir de 2003 que l'on a assisté à une reprise, à nouveau interrompue en 2008. Les responsables ? Une banque d'affaires américaine et la crise de l'euro. Par contre, au printemps 2009, le vent a à nouveau tourné.

Heureusement, mon conseiller financier a pu, à chaque fois, me convaincre de continuer à épargner, et de rester patient. Quand ma

filie a eu 16 ans, nous avons examiné ensemble le résultat. Grâce à un petit effort mensuel, le capital ainsi constitué s'élevait à 13 789 euros. Dont 9 350 euros ont été apportés par mes versements mensuels : le gain est donc de 4 439 euros, soit un rendement annualisé de 4,87 %<sup>1</sup>.

À présent, ma fille va bientôt avoir 18 ans. Avec mon conseiller financier, j'examine s'il est toujours opportun d'investir dans des actions à hauteur de 70 %. Je décide de mettre en sécurité le capital que j'ai moi-même contribué à constituer. Je vends 9 350 euros et verse ce montant sur son compte d'épargne. Quant au solde, je l'investis dorénavant plus prudemment, dans un fonds n'investissant que pour moitié dans des actions. Mes nouveaux versements vont également dans ce fonds. Comme le plan d'investissement est lié à mon dossier-titres, je peux prendre ces décisions sans intervention d'un juge de paix.

1. Cet exemple est purement illustratif. Les résultats obtenus par le passé ne constituent pas un indicateur fiable ; ils peuvent induire en erreur et n'offrent aucune garantie de rendement futur.



Pour plus d'informations concernant nos plans d'investissement, surfez sur [belfius.be](http://belfius.be) ou passez dans votre agence. Votre conseiller financier se fera un plaisir de vous aider.

# Questions

## de nos lecteurs

→ J.V. de Liège

*Ma mère a le statut de personne isolée et perçoit une petite pension. L'an dernier, elle a reçu quelques beaux coupons sur ses obligations et fonds en portefeuille, sur lesquels elle a payé un précompte mobilier. Peut-elle récupérer ce précompte auprès du fisc ?*

La banque prélève automatiquement un précompte mobilier (PM) libérateur de 25 % sur les coupons distribués. Les contribuables qui perçoivent un revenu de remplacement, comme une pension, bénéficient d'une réduction fiscale sur ce revenu. Il est dès lors possible que votre mère soit soumise à un taux d'imposition plus faible sur ce revenu de remplacement que les 25 % de précompte mobilier qu'elle a payés sur ses coupons. Elle pourra récupérer (une partie) du PM prélevé en indiquant dans sa déclaration fiscale les revenus mobiliers nets qu'elle a perçus, tels que les coupons nets. Ces revenus mobiliers sont en effet taxés, au même titre que le revenu de remplacement, à un taux d'imposition réel inférieur à 25 %. Votre mère a donc payé trop d'impôts sur les coupons perçus et pourra récupérer une partie du précompte.



**Vous ne devez pas nécessairement indiquer le montant total de vos revenus mobiliers nets dans votre déclaration fiscale. Calculez le montant idéal par « essai-erreur » via le simulateur fiscal sur [belfius.be](http://belfius.be).**

### EXEMPLE CHIFFRÉ

Supposons que votre mère a perçu une pension de 10 000 euros en 2014 et 3 000 euros en coupons nets après prélèvement du PM.

Pour récupérer le précompte mobilier de manière optimale, votre mère devra reporter dans sa déclaration fiscale un montant de revenus mobiliers de 2 740 euros nets. Elle récupérera alors pas moins de 390,53 euros, soit plus d'un tiers du PM retenu.

Si votre mère déclare le montant total des coupons nets, soit 3 000 euros, elle récupérera seulement 295,69 euros, soit 94,84 euros de moins.

La pension de 10 000 euros doit être indiquée sous le code 1228 et le montant net de revenus mobiliers perçus en 2014, soit 2 740 euros, sous le code 1160.

Si votre mère perçoit une pension, par exemple de 20 000 euros par an, le taux d'imposition réel sur cette pension est supérieur au PM de 25 % et la déclaration des revenus mobiliers nets n'a bien entendu aucun sens.

### Bon à savoir

- Vous ne devez pas joindre le bordereau de décompte du précompte mobilier à la déclaration. Vous devez toutefois le tenir à disposition du fisc.
- Sous le code 1170, vous pouvez également déclarer les éventuels frais d'encaissement et de garde des investissements pour lesquels vous avez indiqué le revenu mobilier. Ceux-ci seront déduits du revenu mobilier imposable si celui-ci est imposé globalement. En principe, ces frais ne sont pas imputés sur les investissements dont Belfius fait la promotion.



→ W. VDB de Londerzeel

*Les fonds Lock ont-ils un code ISIN distinct ? Comment puis-je assurer le suivi des fonds Lock avec différents pourcentages Lock ? Comment adapter les instructions Lock ?*

Les fonds Lock ont en effet un code ISIN distinct. **ISIN** signifie **I**nternational **S**ecurities **I**dentification **N**umber. Il s'agit d'un code alphanumérique de 12 positions identifiant de manière unique des titres financiers négociables dans le monde entier.

Vous trouverez dans Belfius Direct Net un aperçu pratique de tous les fonds Lock que vous avez en portefeuille. En outre, nous vous donnons, pour chaque dossier-titres, un classement de tous les achats dans un fonds Lock spécifique. En effet, vous pouvez acheter à différents moments le même fonds Lock (donc avec le même code ISIN), mais avec un autre cours d'activation.



#### EXEMPLE

Le 15 janvier 2014, vous avez acheté un fonds mixte medium à 700 euros la part, avec un niveau Lock à 85 %, soit un cours d'activation de 595 euros.

Le 2 mars 2015, vous avez racheté des parts du fonds mixte medium à 800 euros la part, avec un niveau Lock à 85 %, soit un cours d'activation de 680 euros.

Le 30 avril 2015, la valeur d'inventaire du fonds mixte medium s'élève à 830 euros. Vous souhaitez augmenter vos pourcentages Lock afin de pouvoir mettre une partie de vos bénéfices à l'abri. Comment procéder ? Votre conseiller financier dans votre agence peut vous aider ou vous pouvez le faire vous-même via Belfius Direct Net (BDN) : vous sélectionnez *Mes produits/Investissements > Services et Outils > Gérer les instructions Lock > Sélectionner un dossier-titres*. Sur l'aperçu, vous sélectionnez et modifiez ligne par ligne le niveau Lock souhaité.

Comment ?

*Modifier > Suivant et Calculer*

Attention, le niveau Lock doit toujours se situer entre le % minimum et maximum indiqué. Pour le fonds mixte medium de notre exemple, le minimum/maximum se situe à 75-85 %. Vous souhaitez protéger votre bénéfice le plus possible ? Vous opterez dès lors pour le pourcentage Lock maximum de 85 %. Cela signifie un nouveau cours d'activation de 705,50 euros (85 % x 830 euros, le dernier cours connu du 30 avril 2015).

Cliquez sur *OK* pour le confirmer et *Signez*.



# La qualité paie, même en bourse

Après les envolées boursières des derniers mois, une légère correction n'est pas à exclure. Il est donc grand temps d'examiner de plus près votre portefeuille d'actions. Notre choix se porte résolument sur des actions de qualité, un peu moins sensibles aux fluctuations, car elles offrent de meilleures performances à long terme.

## Comment sélectionner des actions de qualité ?

Lorsqu'on compose un portefeuille d'actions, il est crucial d'effectuer une analyse approfondie du rendement historique et du contexte fondamental des entreprises. Ne vous fiez cependant pas exclusivement aux résultats du passé. Prenez aussi le temps d'examiner le rapport annuel de l'entreprise. Étudiez les ratios tels que cours/bénéfice, niveau d'endettement, etc.

Une étude réalisée par le gestionnaire de fonds Candriam a montré que les entreprises de qualité performant mieux à plus long terme que les entreprises de moins bonne qualité. Pour définir la qualité, cette étude a appliqué trois critères essentiels : la rentabilité, la génération de cash-flow et la situation financière.

1. La rentabilité est calculée sur la base du rendement des moyens investis, pour les entreprises non-financières, et du rendement sur fonds propres, pour les sociétés financières.
2. En ce qui concerne l'analyse de la génération de cash-flow, Candriam prend en compte le cash-flow opérationnel sur une période de 7 ans. On appelle cash-flow opérationnel le cash-flow généré par les activités normales/courantes de l'entreprise. Ce cash-flow opérationnel est analysé en détail dans une perspective d'avenir :
  - quelles sont les recettes et dépenses récurrentes ?
  - quelles sont les recettes et dépenses en proie à d'importantes fluctuations ?
  - l'entreprise est-elle suffisamment rentable ?
  - l'entreprise investit-elle une partie de ses revenus dans sa croissance future - soit dans la recherche et le développement, soit dans la conquête de nouveaux marchés ?
3. Enfin, et ce point n'est pas le moins important, l'on examine le niveau d'endettement afin de pouvoir apprécier la santé financière de l'entreprise.

La performance à long terme des actions qui obtiennent le meilleur score pour les trois critères précités est incontestablement meilleure que celle d'entreprises de moins bonne qualité.

## Moins de volatilité

Par ailleurs, les actions de qualité sont en général sujettes à de moins fortes fluctuations. Lorsque la bourse baisse, ces actions en sont généralement moins affectées. À l'inverse, une hausse de la bourse peut avoir moins de répercussions sur ces actions.

Si l'on examine l'ensemble du cycle économique, les actions de qualité offrent globalement une performance solide et comparable, mais avec moins de volatilité ou de fluctuations.

## Les résultats historiques ne constituent pas une garantie pour l'avenir

Comme nous l'avons déjà dit, il ne suffit pas de rechercher des actions moins risquées présentant un historique robuste, car le passé ne permet pas nécessairement de prédire l'avenir. Une action stable peut devenir plus volatile dans le temps si le marché où elle opère change. Songeons par exemple à Nokia, qui a subi une pression énorme suite à l'évolution du marché de la téléphonie mobile. Une action peut aussi subir de plus fortes fluctuations si le management de l'entreprise ne fait pas le bon choix stratégique ou rencontre des problèmes de bilan, ce qui a été le cas du secteur bancaire pendant la crise du crédit.

À l'inverse, une action relativement volatile peut devenir plus stable au fil du temps.

Ajoutons qu'un risque plus faible ne va pas nécessairement de pair avec une bonne performance. La preuve : les services aux collectivités européennes, considérés comme un secteur de « bon père de famille », mais dont la performance s'est clairement dégradée depuis 2009. La sélection d'actions de qualité doit être confiée à de véritables spécialistes. En plus de tous les critères précités, Candriam tient également compte de la qualité du management et vérifie si l'entreprise possède un avantage concurrentiel manifeste et durable sur un marché porteur.

## Quelques exemples

Voici, en guise d'illustration, quelques actions à faible risque et valorisation correcte, qui répondent aux rigoureux critères de sélection de Candriam.

## Deutsche Wohnen

Deutsche Wohnen est une société allemande active dans le secteur de l'immobilier résidentiel. Elle possède plus de 150 000 immeubles, dont 75 % à Berlin. L'entreprise opère aussi bien dans le segment des nouvelles constructions que sur le marché de la location. Bien que la croissance démographique soit en berne en Allemagne, elle reste importante dans les grandes villes, dont Berlin. Seuls 16 % des Berlinoises sont propriétaires de leur habitation, contre 43 % pour l'ensemble de l'Allemagne. Qui plus est, à quelque EUR 4 000/m<sup>2</sup>, les prix à Berlin sont encore relativement bon marché par rapport à d'autres villes allemandes et capitales européennes. Il en va de même pour les loyers. Enfin, il existe une forte pénurie d'appartements et de maisons : l'augmentation du nombre de ménages vivant à Berlin est plus forte que le nombre de nouveaux logements proposés.

## Reckitt Benckiser

Reckitt Benckiser est un chef de file mondial sur le marché des produits de ménage, de santé et d'hygiène. La qualité du business model de cette entreprise britannique s'est améliorée au fil des années grâce à une innovation durable et au repositionnement stratégique d'une partie de ses activités.

Le focus est placé essentiellement sur l'expansion de sa division Santé Over-The-Counter (OTC) avec des produits comme Nurofen, Strepils, etc. Cette division offre en effet un immense potentiel de croissance et est extrêmement rentable. S'appuyant sur un bilan financier sain, Reckitt Benckiser développe ses activités sur les marchés émergents, en y réalisant des investissements très ciblés. L'entreprise a en outre prouvé sa capacité à réussir l'intégration de plusieurs entreprises qu'elle a rachetées, ce qui a évidemment boosté son profil de croissance, ainsi que le bénéfice par action.

## Conclusion

Vous souhaitez investir dans un portefeuille bien diversifié d'actions de qualité ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller financier ! Et profitez également de la nouvelle action cash-back de Belfius ...

## TRANSFÉREZ VOTRE ARGENT CHEZ BELFIUS, INVESTISSEZ-LE ET PROFITEZ D'UN CASH-BACK DE 1 % !

Recevez jusqu'à 2 500 euros de cash-back sur l'argent que vous transférez d'une autre banque directement vers un compte d'épargne Belfius et que vous investissez chez Belfius. Offre valable jusqu'au 31 juillet 2015 inclus. Inscrivez-vous sur [belfius.be/cashback](http://belfius.be/cashback) ou dans votre agence Belfius. Offre soumise à condition. Pour plus d'informations, veuillez consulter le règlement.



Limitez votre risque,  
pas votre rendement potentiel.

Fonds Lock de Belfius :  
investissez en toute sérénité.\*

95%  
de clients  
satisfaits,  
on se donne  
à 100% pour  
y arriver.

Investir votre épargne? Avec les fonds Lock de Belfius,  
vous bénéficiez du rendement potentiel, mais vous gardez  
toujours le risque sous contrôle.

Souscrivez dans votre agence ou via [belfius.be/lock](https://belfius.be/lock).

\*Informez-vous sur le mécanisme Lock dans votre agence ou sur [belfius.be/lock](https://belfius.be/lock).

Belfius Banque SA, Boulevard Pacheco 44 à 1000 Bruxelles - IBAN BE23 0529 0064 6991 - BC GKCCBEBB - RPM Bruxelles TVA BE 0403 201 185 - N° FSMA 19649 A - SPBBS112-1

 **Belfius**  
Banque & Assurances